



Saint-Prex, le 28 février 2026

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 01/02.2026  
Demande d'un crédit de CHF 131'000.00 pour financer l'assainissement des 126  
derniers points lumineux du réseau d'éclairage public**

---

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission nommée par le bureau était composée de Didier Franco, Yves Chevillat, Chantal Trabaud, Christie Piquerez et Jean-François Chavannes. Suppléants Andreas Rogenmoser et Carmelo Todaro. Elle s'est réunie le lundi 23 février 2026 à la salle de la Municipalité en présence de ses membres et de Carmelo Todaro qui remplace Chantal Trabaud excusée.

Madame Anouk Gaümänn, Municipale en charge du dossier, et Monsieur Stéphane Grand, chef du service Environnement et Espace publiques (SEEP), nous ont apporté des réponses fondées et compétentes à nos questions, ce dont nous les remercions vivement.

**Qu'est-ce qui a déjà été réalisé ?**

Pour donner suite à l'étude réalisée en 2018 par la société Duvoisin Groux, un concept d'éclairage public a été établi puis mis en place progressivement. Dans un premier temps, un inventaire exhaustif des points lumineux a permis d'en dénombrer 815 unités, chiffre revu à la hausse pour atteindre aujourd'hui 817 points lumineux.

En 2019, notre commune est devenue titulaire du label « Cité de l'énergie » qui est attribué à une commune qui fait des efforts supérieurs à la moyenne en matière d'énergie et de climat.

En raison de la hausse importante du coût de l'énergie en 2022, la Municipalité a décidé de remplacer les luminaires les plus énergivores et donc coûteux, ce qui a été fait par le préavis 04/08.2023 relatif aux routes RC1 et RC60 pour un budget de Fr. 140'000.00 et un total de 107 luminaires remplacés.

L'année passée, La Municipalité a également changé 47 luminaires en s'attaquant aux plus gros consommateurs tels que l'éclairage du temple. Ces changements ont été financés via le budget courant.

**Que prévoit le présent préavis ?**

Ce préavis vise à remplacer les 126 derniers points lumineux dits "de vieille génération" qui sont de gros consommateurs d'énergie par des éclairages LED nettement moins gourmands.

La méthode retenue reste la même que lors du précédent préavis, à savoir un "rétrofit de l'éclairage public" consistant à remplacer les sources lumineuses par des modules LED tout en conservant le corps des lanternes existantes. Cette solution est compatible avec l'ajout ultérieur de modules de communication permettant des fonctionnalités intelligentes (smart city).

La durée de vie moyenne des nouvelles lampe LED est donnée pour environ 25 ans contre 5 ans pour une installation d'ancienne génération, ce qui permet également de diminuer le coût de remplacement périodique.

La commission a demandé s'il restait encore d'autres luminaires qui ne sont pas LED ? Le chef du SEEP a répondu par l'affirmative en précisant que les 537 luminaires restants ont des ampoules économiques, qu'il s'agit de les conserver car un remplacement par des LED n'apporterait qu'une baisse limitée de la consommation et que ce sont souvent des luminaires de type lanterne.

### **Combien cela nous coûte-t-il ?**

Le projet prévoit une dépense de Fr. 131'000.00 pour la modification des 126 lampadaires indiqués dans le préavis.

Le préavis prévoit une économie annuelle de plus de 28'500 kWh qui devrait se traduire par une réduction de la facture d'énergie d'un montant estimé à plus de Fr. 8'500 par année. Le calcul étant basé sur un allumage sans extinction la nuit et un coût de Fr. 0.30 par kWh, l'économie réelle sera inférieure en raison de la politique actuelle d'extinction nocturne de certains éclairages.

Au-delà de l'économie des dépenses, c'est avant tout la diminution de la consommation électrique qui répond aux exigences fédérales et cantonales de protection du climat et s'inscrit particulièrement en réponse à la motion Dessaux.

Concernant la durée de l'amortissement et considérant qu'il s'agit d'un changement des sources lumineuses, une durée de 10 ans est plus appropriée par rapport à celle de 40 ans indiquée dans le préavis.

La commission s'est interrogée sur la possibilité d'intégrer des unités de télégestion lors du remplacement des luminaires qui permettraient de gérer les luminaires à distance par exemple depuis une application. La Municipalité nous a répondu que cela représentait une plus-value d'environ Fr. 42'500 uniquement pour l'installation, sans compter la mise en fonction de la télégestion. Il est à noter que les 107 points lumineux de la RC1 et RC60 sont déjà équipés pour la télégestion.

Actuellement, des boîtiers situés dans des coffrets électriques permettent de gérer ou modifier la programmation d'un bloc de luminaires à partir d'un smartphone.

La Municipalité estime qu'il sera nécessaire de prévoir un investissement de l'ordre de Fr. 250'000 pour équiper les luminaires d'un module de télégestion et d'engager les ressources humaines de gestion. Elle rappelle que l'objectif de ce présent préavis est en premier lieu une économie d'énergie et ne désire pas dans l'immédiat se lancer dans la télégestion du parc d'éclairage global.

## **Recommandation de la commission**

La commission recommande vivement à la Municipalité d'étudier et mettre en place les recommandations de l'étude de 2018, à savoir une gestion de l'éclairage par abaissement nocturne ou pilotage dynamique adaptée aux différents tronçons de route. Cela permettra de trouver un équilibre entre le désir de faire des économies d'énergie tout en permettant de répondre à certaines demandes de la population.

## **Conclusions**

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX**

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DÉCIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à assainir les 126 derniers points lumineux du réseau d'éclairage public par la pose de luminaires LED;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 131'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Au nom de la commission,



Jean-François Chavannes